

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

Le régime social des indépendants (RSI)

Déclaration du groupe de la CFTC

Les problèmes que pose le RSI sont graves, notamment par les conséquences qu'ils entraînent et la mobilisation qu'ils suscitent.

Le groupe de la CFTC salue la démarche du président du Sénat d'avoir saisi le CESE sur le sujet.

Nous constatons qu'un facteur important de la situation se trouve dans la façon dont a été fondée cette institution. Le choix de créer un régime pour les indépendants, par fusion de régimes différents, ceci en dehors du régime général, pose en soi des questions, ne serait-ce que par rapport à la viabilité du régime et à l'aspect solidaire et universel de la Sécurité sociale.

Pour la CFTC, une question extrêmement utile mériterait d'être traitée par le monde politique. La création du RSI et de l'Interlocuteur social unique (ISU) répondaient à de très bonnes idées : regrouper plusieurs régimes et permettre aux adhérents d'avoir un seul interlocuteur. Comment cela a-t-il pu se transformer en « catastrophe industrielle », pour reprendre les termes de la Cour des comptes ? C'est bien dans la façon de légiférer que se trouve l'une des causes essentielles de la situation.

Une étude préalable probablement lacunaire, une incapacité politique de conduire de vraies études d'impact, la gestion dans l'urgence d'une situation qui dérivait depuis longtemps, a conduit le législateur à créer une situation catastrophique en ne prenant pas en compte toute la complexité de ces opérations.

Une réforme qui partait d'une idée bonne s'est retournée, une fois de plus, contre ceux qu'elle était censée aider.

Ce problème s'est souvent retrouvé dans d'autres domaines comme l'emploi et la protection sociale. Par exemple celui de communication entre les fichiers ne serait-ce que par l'absence de clefs communes et des architectures des systèmes non adaptées à cette nécessité, même s'il y a une volonté réelle de mise en commun des informations.

La CFTC approuve les propositions de l'avis qui répondent à beaucoup des problèmes soulevés par le RSI.

Celles relatives à la formation des personnes concernées sont très importantes, mais l'aspect accompagnement nous paraît à privilégier pour ceux qui n'en auront pas le temps ou ne voient pas

l'importance de se former, se pose la question des moyens. La formation des agents est également extrêmement importante dans la recherche de solutions.

La simplification des calculs et des démarches est essentielle, elle ne sera malheureusement pas suffisante pour régler le problème de la capacité de certains indépendants à gérer leur entreprise et à développer une activité suffisamment rentable pour leur assurer un revenu suffisant et une protection sociale correcte.

Elle ne répond pas non plus à l'incompréhension des adhérents qui, voyant la part élevée de leur chiffre d'affaire appelé en cotisations, estiment trop payer.

La poursuite de la simplification est essentielle, mais ne doit sous-estimer la complexité actuelle pour ne pas conduire à de nouvelles impasses techniques.

La réduction du décalage dans le temps entre déclaration et appel de cotisations est très importante pour en réduire l'impact parfois dramatique.

Le groupe de la CFTC estime aussi que la priorité est bien de régler les dossiers en souffrance et d'améliorer les relations avec les adhérents.

Elle a voté l'avis.